

L'AVENIR

DE LYON

JOURNAL RÉPUBLICAIN SOCIALISTE



ABONNÉS :

Paris... Lyon...
Chèques...
Le Directeur...
14, rue de la République

ADMINISTRATION & REDACTION :

14, Cours de la Liberté, 14
LYON

ABONNEMENTS :

Paris... Lyon...
Lyon et départ^s... 51 101 201
Pour les autres départ^s... 51 121 201
(Etranger : port en sus)
Les abonnements partent du 1^{er} et du 15 de chaque mois

FERRY, BISMARCK et C^{ie}

Le chancelier de fer, l'homme néfaste devant qui l'Europe tremble comme elle tremblait autrefois devant Napoléon, ce nain politique qui était en même temps le géant des batailles, a mis tout récemment sa main dans la main de Ferry.

Le choucroutier de Varzin veut couronner sa vie par une dernière infamie. Ce diplomate cuirassé n'aime pas M. Gladstone, le premier d'Angleterre, pas plus qu'il n'a aimé son prédécesseur Beaconsfield, pas plus qu'il n'aime les ministres du czar, ni ceux de son impérial cousin d'Apsbourg.

M. de Bismarck, comme Louis XIV, n'aime que lui, ainsi disait de ce roi orgueilleux le modeste Saint-Simon.

Cependant, la ruse, comme la force, voulant aussi primer le droit, le choucroutier prussien paraît aujourd'hui animé d'une vive affection pour la France — et ses gouvernants (1)

Quand Louis XI, de fourbe mémoire, méditait quelques mauvais coups, il affectait une dévotion exagérée, couvrait de baisers la *Notre-Dame* en plomb qui ornait la boucle de son chapeau, alors les mandarins de sa cour, exécuteurs de ses hautes et basses œuvres, Tristan et Olivier, en voyant ses dévotions simagrées, comprenaient qu'ils devaient fourbir leurs rapières et tenir leur poudre sèche.

Si nous étions prudents, en France, nous imiterions ce sage exemple, et quoique notre glorieux Corneille ait dit que l'amitié d'un grand était un bienfait des dieux, nous nous rappellerions plutôt le vers du poète latin :

Timeo Danaos et dona ferentes.

Oui, il faut se méfier des présents de ce grec d'outre-Rhin.

L'alliance de l'Angleterre n'a jamais rien rapporté à la France ; mais quand ce farceur politique, coiffé d'un casque à pointe, veut nous brouiller avec la perfide Albion, en collant ses lèvres sur celles de Ferry, nous devons avoir mille raisons de nous défier de lui et de son comparse.

Ce croquemitaine cuirassé passe sa vie à brouiller les nations et les hommes, il se met tout à coup en tête de faire de la France, le représentant des droits de l'Europe dans la question égyptienne, alors qu'il savait, le fourbe, que cette question n'était autre qu'un écheveau de soie dans les griffes d'un chat.

La France serait aujourd'hui dans de beaux draps si elle avait écouté les perfides conseils de ce perfide conseiller qui avait un jour ouvert ses bras au sinistre gredin qui préside son conseil des ministres.

Ferry et Bismarck sont bien deux

hommes faits pour s'entendre et se donner le baiser Lamourette.

Ferry, comme César, rêvait batailles et conquêtes, il rêvait aussi, pour lui et les siens, des cascades d'or, et, sur les conseils de von Bismarck, il s'est lancé dans une expédition aussi criminelle que lointaine, aussi criminelle que ruineuse, l'élite de notre armée dans un gouffre qui est l'enfer du Dante.

Et l'on s'est engagé dans les lianes ou les déserts de Madagascar et l'on a failli intervenir en Egypte. On a failli ajouter Khartoum à Waterloo et Sedan, sous le rire narquois de Bismarck et de ses Prussiens.

C'est l'Angleterre qui essuie cette honte ! Tant mieux pour nous et tant pis pour elle, car elle n'avait aucun droit d'aller combattre un peuple qui ne lui avait causé aucun préjudice, qui s'armait pour reconquérir son indépendance et qui, même, avait droit aux sympathies de tous les amis de l'humanité. Elle n'avait même aucun intérêt à intervenir dans cette lutte des opprimés contre leurs oppresseurs.

Aujourd'hui elle expie cruellement son ambition démesurée.

Souhaitons que l'ambition de Ferry-Don Quichotte n'ait pas le même sort en Chine que l'Angleterre au Soudan.

Ferry est l'homme le plus dangereux des réactionnaires, le plus impopulaire de France, le plus antipatriotique de notre pays ; ceux qui le servent et le soutiennent sont les ennemis de la République vraie, de la République loyale, égalitaire, de paix, de progrès et de justice.

Les électeurs sauront s'en souvenir et apprécier quand arrivera le moment.

J.-B.-A. PAGÈS.

Un peuple qui ne sent pas le poids de l'esclavage est parvenu à un tel degré d'abrutissement, qu'il ne conçoit aucune idée de la liberté politique.

ALFIERI.

DÉPÊCHES DE NUIT

LA GUERRE AVEC LA CHINE

Nouveau combat

Le général Lewal, ministre de la guerre, a communiqué au conseil des ministres, une dépêche du général Brière de l'Isle annonçant qu'il continue sa marche en avant et qu'il a violemment repoussé une attaque que les Chinois avaient dirigée contre son flanc gauche.

Nos pertes ont été de 1 tué et 2 blessés. Voici la dépêche du général Brière de l'Isle.

Le général Brière a eu un léger engagement le 9 avec les Chinois.

Il a eu deux tués blessés et six. L'ennemi a été rejeté sur Than-Moi.

Le général Brière a repris le 10 sa marche sur Lang-Son.

Le ministre de la marine a confirmé la présence de l'amiral Courbet à Guzloff, à la tête d'une partie de l'escadre.

Les tués et les blessés

Au ministère de la guerre on a reçu la liste officielle des officiers et soldats tués et blessés aux combats de Dong-Son. Cette liste sera donnée à la presse après que les familles intéressées en auront reçu communication.

LES LIVRES SCOLAIRES

La direction de l'enseignement primaire vient d'adresser aux directeurs et aux directrices d'école une circulaire au sujet des livres scolaires.

Les directeurs et directrices sont invités à procéder immédiatement à un recensement des livres qui se trouvent à l'heure actuelle, dans leurs écoles, soit en dépôt soit entre les mains des élèves, et à dresser une liste de ceux de ces livres qui auraient cessé d'être autorisés.

Il leur est recommandé d'apporter le plus grand soin dans l'exécution de ce travail, afin qu'après cette dernière et définitive opération il ne se trouve plus dans leurs écoles d'ouvrages autres que ceux dont l'usage est autorisé par l'administration.

Informations

L'exposition de 1889

La sous-commission des finances pour l'Exposition de 1889 a consacré sa dernière séance à la continuation de la discussion de la question du fonds de garantie.

M. Christophle voudrait que le gouvernement demandât vingt-quatre millions au crédit public pour cette grande entreprise.

M. Magnin, au contraire, ne désirerait qu'une souscription restreinte, s'adressant à un public spécial, qui par conséquent, ne devrait pas excéder dix millions.

Finalement la sous-commission a émis un vœu tendant à la constitution d'un fonds de garantie au minimum fixé à vingt millions, mais à maximum indéterminé.

M. Boulanger a été chargé de rédiger dans ce sens un rapport destiné à la commission plénière, qui se réunira lundi prochain pour en entendre la lecture.

Le choléra et ses alliés

M. Alphand vient de publier un tableau donnant l'état des immeubles où des cas de choléra avaient été constatés à Paris, lors de la dernière épidémie, du 7 novembre au 20 novembre.

1740 immeubles ont été atteints, 1,005 se trouvaient dans des conditions satisfaisantes, 431 dans des conditions médiocres, 240 en mauvais état et 34 dans un très mauvais état.

552 immeubles étaient alimentés par l'eau de rivière: 334 par l'eau de source, et 851 par l'eau du canal de l'Ouëq, et cela dans des conditions plus ou moins satisfaisantes.

KROPOTKINE

Nous apprenons que le citoyen Kropotkine est assez dangereusement malade à Clairvaux, où le gouvernement de la République française le détient au mépris

de la solidarité révolutionnaire pour l'affranchissement des peuples.

On avait espéré un moment l'amnistie pour les citoyens condamnés à Lyon par Jacomet, et que le savant russe aurait pu se faire soigner dans une maison de santé, car l'éminent citoyen a beaucoup souffert dans les geôles russes.

C'était peu connaître nos gouvernants que de leur prêter une pareille intention.

Que leur importe la santé du vaillant socialiste ?

La question Rouvier

Après la question Blandin, dont la solution se trouve de nouveau ajournée, voici surgir une nouvelle question, la question Rouvier.

Lorsque M. Rouvier est entré dans le cabinet, il y a quelques mois à peine, la question agricole était pendante devant la Chambre. Elle avait préoccupé les membres du Gouvernement.

Il n'est pas venu à l'esprit de M. Jules Ferry de penser que les opinions libre-échangistes du nouveau ministre du commerce pourraient le gêner plus tard, pas plus qu'il n'est venu à l'idée de M. Rouvier qu'il pourrait se trouver placé dans une situation fautive le jour où son collègue de l'agriculture viendrait devant le Parlement soutenir au nom du gouvernement un projet de loi en faveur de la protection.

Mais aujourd'hui on se demande s'il est possible que M. Rouvier reste dans le cabinet le collègue de M. Méline. C'est la Chambre, c'est l'opinion publique, ce sont les délégués des chambres syndicales de Marseille qui ont posé la question.

LA TAXE MILITAIRE

La commission de l'armée délibérera prochainement sur la taxe militaire que M. Ballue propose d'appliquer aux dispenses du service obligatoire de trois ans.

M. Bougues, député de la Haute-Garonne, a repris une proposition de M. Caze, inspirée par Gambetta, et il va la soumettre à la commission de l'armée.

Aux termes de cette proposition, la taxe militaire serait proportionnelle au revenu du militaire pendant la durée du service dont il serait dispensé.

M. Bougues pense, non seulement que l'application de cette taxe serait plus équitable que celle de M. Ballue, mais que son application servirait à faire l'expérience de l'impôt général sur le revenu.

Actualités

« Les révolutionnaires d'Espagne ont envoyé des menaces de mort à plusieurs procureurs du roi »

J'en ferais bien autant vis-à-vis de ceux de France, si je n'avais pas peur d'être emballé le lendemain ; mais j'ai peur !

« Le gouvernement péruvien a avisé M. Ferry qu'il avait suspendu les décrets atteignant nos produits. »

Ce n'était pas les décrets qu'il fallait suspendre, mais Jules, et par les favoris encore.

« Le conseil d'Etat vient d'être saisi de nouvelles affaires concernant les caisses de secours des prêtres vieux et infirmes. »

Ah ça ! mais en lisant cette dépêche,

J'ai trouvé un moyen, moi, et un chic encore : c'est de prendre dans la caisse des archevêques et des évêques pour payer les vieux de la bande, ou de leur couper radicalement les vivres ; hein ! c'est-y trouvé ce truc-là ?

« Des ordres ont été envoyés à Aden, Massouah et Souakim, en vue de l'achat de chameaux pour l'expédition. »

Au quai d'Orsay on aurait trouvé tout ça sur place. Et y a de quoi choisir, z'enfants, y a de quoi choisir.

« Jules Ferry vient de souscrire pour 100 francs au monument d'About. »

Le pépitiu vosgien est à bout de générosité. Dêche ! dêche !

« Un député vient d'avoir une idée originale (c'est rare !). Il propose de permettre aux voyageurs le vote par la poste. »

Tapée l'idée du gone ; les électeurs affranchiront leur vote en attendant qu'ils s'affranchissent eux-mêmes.

« Le Drapeau, organe du bruyant M. Deroulède et de la bruyante « Ligue des patriotes », est en déconfiture. La société du journal a été dissoute. »

C'est un drapeau qui ne flotte plus. Tout est rompu, mon gendre.

« M. Léon Say, qui rentrait chez lui, s'est blessé au genou en descendant de tramway. »

C'est le comble de la courtoisie. En attendant que Philippe VII soit sacré roi, son fidèle serviteur s'est fait couronner. PETIT-POUCET.

PETITES NOUVELLES

Rome. — La *Fanfulla* annonce qu'une troisième expédition, forte de deux bataillons d'infanterie, d'une section d'artillerie, d'une compagnie de génie s'embarquera à la fin du mois à Naples à bord de la *Birma* et du *Washington*.

Comme la première, la seconde expédition partie aujourd'hui de Naples pour la mer Rouge, aura un chapelain, capucin italien né à Khartoum, qui parle l'arabe aussi bien que l'italien.

— On annonce que M. Coffino, ministre de l'instruction publique, a l'intention de proposer de rendre l'étude de la langue française obligatoire dans les écoles classiques secondaires.

Madrid. — Une collision s'est produite aujourd'hui entre deux trains sur le chemin de fer de Malaga à Grenade. Il y a eu dix blessés, dont cinq légèrement.

Genève. — D'après un relevé fait tout récemment, il se trouve actuellement deux mille anarchistes en Suisse ; la plupart d'entre eux sont des étrangers.

Il existe des sections anarchiques à Zurich, Winterthur, Saint-Gall, Zug, Lucerne, Berne, Bâle, Fribourg, Lausanne et Genève.

Le nombre des policiers étrangers secrets en Suisse s'est considérablement augmenté dans ces derniers temps.

Indisponibles en cas de guerre

On se rappelle que, lors de la première délibération sur la loi de recrutement, il fut convenu que le ministre de la guerre ferait annexer à cette loi un tableau des divers fonctionnaires, employés et agents des grandes administrations publiques, qui seraient indisponibles en cas de guerre pour le service militaire.

Le nombre de ces indisponibles s'élevait à 140,000, dont la plupart à même de remplir des fonctions d'officiers, de sous-officiers et de caporaux dans nos troupes de seconde ligne.

Le général Lewal vient d'envoyer à la commission de l'armée la liste définitive des fonctions et emplois conférant l'indisponibilité en cas de guerre. Le nombre en est réduit à 15,000.

NOUVELLES DE L'ETRANGER

L'Angleterre et le Mahdi

La Bataille de Kerbikan

MORT DU GÉNÉRAL EARLE

Londres, 12 février,

Le correspondant du *Standard*, qui, suit la colonne du général Earle, télégraphie qu'une bataille sanglante a été livrée mardi dernier :

Les troupes anglaises sont attaquées l'ennemi qui occupait une très forte position sur des hauteurs. Après un combat assez long, l'ennemi s'est trouvé complètement cerné. Toutefois, reconnaissant l'impossibilité de le déloger de ses positions fortifiées, le général Earle ordonna l'assaut.

Le général fut tué en conduisant l'attaque. Les highlanders enlevèrent les hauteurs à la pointe de la baïonnette, tandis que la cavalerie s'emparait du camp ennemi.

Le général Brackenbury, ayant pris le commandement, donna l'ordre d'enlever d'assaut les dernières positions des ennemis, ce qui fut exécuté avec un admirable entrain. La lutte fut alors terminée ; elle avait duré cinq heures.

Il y a eu grand massacre de rebelles. Ceux-là seulement ont survécu qui ont pu s'échapper en traversant le Nil à la nage.

Le chef des rebelles, qui venait de Berber, et plusieurs émirs sont restés parmi les morts.

L'endroit précis où la bataille a eu lieu se nomme Kerbikan.

M. de Bismarck

Berlin, 12 février.

A la séance d'hier, au Reichstag, il s'est produit un incident. Comme le prince de

Bismarck terminait son discours, des sifflets ont retenti sur les bancs de la gauche. Le chancelier, furieux, a bondi de son siège et s'est écrié :

« Vous pouvez siffler ce que j'ai dit n'en reste pas moins vrai ! »

Et comme les sifflets, recommençaient de plus belle :

« Votre improbation, ajoute le prince de Bismarck, marque que vous vous sentez atteints. La créature de Dieu qui se permet de siffler là-bas (montrant un député) ne commettrait pas une semblable grossièreté, si elle n'avait point été troublée par mes paroles. »

Dans cette même séance, M. Bebel, socialiste, a cité, à propos du projet d'augmentation des droits sur les céréales, le fait qu'il existe en Allemagne 17 familles princières, dont les domaines formeraient ensemble une superficie égale à celle de tout le royaume de Saxe et du grand-duché de Hesse.

M. Bebel dit que ces familles gagneront à la nouvelle loi des millions de marks, sans que leurs frais de culture augmentent le moins du monde. Il ajoute que les nouveaux droits sur les céréales constitueraient un impôt progressif sur la misère, et que rien n'est plus propre à accentuer les haines de castes que l'adoption de la loi dont il s'agit.

SCANDALE CLERICAL

A Barcelone, vis-à-vis le jardin d'un très austère couvent de religieuses, demeure un jeune ménage de commerçants. Dans ce jardin, il y a de superbes orangers chargés de fruits splendides. Or, la femme du jeune ménage précité guignait avec convoitise les belles oranges : ce que voyant, le mari résolut de se procurer quelques-uns des fruits convoités.

La chose était facile, les orangers étant voisins du mur d'enceinte du jardin. Donc, la nuit venue, notre homme, accompagné de son frère, mit une échelle au pied de la muraille et grimpa... Mais à peine arrivait-il en haut du mur qu'un spectacle étrange attira son attention : l'aumônier, accompagné de quatre religieuses, traversait le jardin, et, à un moment, on entendit des gémissements, un bruit sourd, et... le groupe sacré reparut.

Seulement, l'aumônier n'avait plus que trois religieuses avec lui.

Justement intrigué, le spectateur de cette scène voulut en savoir plus long. A l'aide de son échelle, il descendit avec son frère dans le jardin. Il avait à peine fait quelques pas, que de nouveaux gémissements se firent entendre. Il arriva bientôt auprès d'une espèce de citerne. Il parla, on répondit. Les deux hommes enlevèrent une pierre : une femme était dans la citerne.

On l'en retira comme on put, terrifiée, à moitié morte, et, après de multiples efforts, on la hissa sur le mur, et ses libérateurs la conduisirent à leur domicile, où elle reçut les premiers soins.

Les fameuses oranges étaient oubliées, comme bien on pense !

La jeune nonne, — qui n'était que « novice » dans le couvent en question, — se trouvait dans un état de grossesse assez avancé. C'est la fille d'un ex-négociant de Barcelone. On s'empressa de la reconduire chez son père qui, la veille, avait reçu de la supérieure du couvent une lettre lui annonçant la mort subite de sa fille. La justice va se mêler de l'affaire.

LES CÉRÉALES ET LES BESTIAUX

M. Lebaudy a déposé un contre-projet très important au projet sur les céréales et les bestiaux.

M. Lebaudy demande qu'on n'établisse aucun droit sur les céréales et les bestiaux mais, par contre, qu'on exempte de tous droits de douanes la houille, les engrais, les machines agricoles et en général toutes les matières premières nécessaires à l'agriculture.

En même temps, il propose d'élever le prix des places de première classe sur les chemins de fer et de consacrer l'excédent de ressources résultant de cette élévation à baisser considérablement les tarifs de transports des engrais et amendements de tous genres.

Dans le même ordre d'idées, un contre-projet va être présenté par M. Germain, de l'Ain.

M. Germain, comme M. Lebaudy, demande qu'on n'établisse aucun droit sur les céréales et sur les bestiaux. Il propose de supprimer le principal de l'impôt foncier perçu sur les propriétés non bâties. Cette suppression, qui profiterait à l'agriculture, ferait perdre au Trésor 118 millions.

Pour compenser cette perte, M. Germain propose d'élever le droit sur l'alcool de 150 fr. 25, chiffre actuel, à 250 fr.

Cette élévation procurerait au Trésor un supplément de ressources de 160 millions, soit 42 millions de plus que l'impôt foncier. Ces 42 millions serviraient à équilibrer le budget de 1886, pour l'établissement duquel ils sont indispensables.

FAITS DIVERS

L'affaire de Saint-Denis. — Avant-hier, Mlle B..., demeurant chez ses parents, route de la Révolte, à Saint-Denis, mourut presque subitement.

Immédiatement des bruits d'empoisonnement circulèrent dans le public et attirèrent l'attention du commissaire de police. M. le docteur Leroy des Barres, appelé pour examiner le cadavre, déclara que la mort était due à des manœuvres abortives.

Une enquête fut commencée. Une sage-femme sur laquelle planent des soupçons, a été arrêtée.

L'inhumation a été ajournée jusqu'à plus ample informé.

Un bureau de poste dévalisé. — Des malfaiteurs, restés inconnus, se sont introduits la nuit dernière, entre minuit et deux heures du matin, dans le bureau de poste de Sèvres, en faisant sauter, à l'aide d'un vilbrequin, les serrures des portes et les verrous des volets extérieurs.

La caisse ne contenait que quelques sous et des timbres-poste, le receveur ayant la

FUUILLETON DE L'AVENIR (142)

LE COUSIN DU DIABLE

Par Gontran BORYS

DEUXIÈME PARTIE

LES AMOURS DE FLORESTAN

(Suite)

— Encore une arme temporelle ! s'écria le cordelier, quel diantre de monastère est-ce bien là, dont les religieux sont équipés comme des lansquenets ?

— Ma foi, répliqua l'autre sans s'émouvoir, c'est le cousin du vôtre, dont les moines sont éperonnés comme des capitaines.

Le cordelier partit d'un franc éclat de rire.

— Allons décidément, fit-il, l'air qu'on respire en ce bienheureux couvent doit avoir des qualités exceptionnelles. Les vieillards y ont la répartie aussi prompte que les jambes...

— La sobriété, cher frère... les jeunes, l'abstinence...

— Oui, oui, tout cela préserve de la goutte, à ce qu'il paraît !... Tudieu ! mon révérend, moi, qui suis votre cadet d'une trentaine d'années, j'ai eu de la peine à vous suivre.

— Et pourquoi vous êtes-vous donné cette peine, mon excellent frère ?

— Pour tâcher d'obtenir de vous un renseignement.

— Lequel ?

— Je voudrais bien savoir si Madeleine est morte ou vivante.

Le capucin se prit la larbe à deux mains et sembla réfléchir.

— Je ne suis pas grand clerc en ces matières, dit-il enfin, mais je n'ai lu nulle part que sa vie ne s'ait prolongée jusqu'à nos jours. Saint Augustin affirme lui-même qu'après avoir été convertie par Notre-Seigneur, elle se retira au désert et qu'elle y mourut après quelques années de...

— Pardon, interrompit le cordelier, vous confondez, mon révérend.

— Je confonds ?

Oui. Je vous parle d'une jeune fille qui est, ou qui a été notre contemporaine, et non de Sainte Madeleine la repentie.

— Alors, je veux bien que les cinq cent mille diables...

— Plaît-il !

— C'est-à-dire je veux bien que les onze mille vierges se pendent à mon cou si je vous comprends... mon très cher

frère... Une jeune fille, dites-vous ? Quelle jeune fille ?

— Celle que vous avez enlevée.

— Moi !...

— Et, riant avec bonhomme, le petit moine ajouta en hochant la tête :

— Il n'est pas généreux à vous, mon frère, de vous divertir au dépens d'un pauvre vieux... Hélas ! hélas ! à mon âge on n'enlève plus personne.

Le cordelier frappa le parquet de sa botte éperonnée.

— Vous avez beaucoup d'esprit, maître Brindoie, fit-il d'une voix rude et menaçante. Mais je n'ai pas de temps à perdre, et dans votre intérêt, je vous conseille de ne pas jouer au plus fin avec moi !

XVIII
OÙ L'ON RACONTE A BRINDOIE UNE HISTOIRE INSTRUCTIVE

En s'entendant interpellé par son nom — chose à laquelle il s'attendait depuis le début de l'entretien — Brindoie se résolut au parti le plus sage. Il rabattit son capuchon et laissa voir à découvert sa figure inquiète et rusée.

Mais en même temps, il se baissa, ramassa le couteau tombé à terre et le planta résolument devant lui.

— Maintenant, dit-il d'un ton ferme, à votre tour, mon révérend père. Il ne s'a-

git plus de plaisanter, mais de m'apprendre à l'instant qui vous êtes et de quel droit vous m'interrogez.

— Maraud ! accentua le cordelier avec mépris.

Et d'un fier mouvement de tête, il fit retomber, lui aussi, son capuchon sur ses épaules.

Brindoie, cependant, n'y gagna rien. L'inconnu portait un masque noir.

— Ceci n'est pas du jeu ! insista insolentement l'aventurier.

L'autre alors se leva et dit :

— On m'appelle le Cousin du Diable.

Brindoie frissonna de tout son corps.

Non qu'il partageât le moins du monde les idées ayant cours sur ce personnage légendaire. Si les Augures ne pouvaient se regarder sans rire, à plus forte raison les sorciers, et Brindoie, par sa mère, appartenait un peu à la profession. Mais il y avait une chose qu'il redoutait bien autrement que toutes les sorcelleries possibles, c'était le Saint-Office.

— Monsieur Brindoie, commença le faux cordelier, je n'ai pour mission ni de vous punir, ni de vous absoudre : je désire tout simplement être renseigné sur le sort actuel de Madeleine.

(A suivre)

précaution de porter, chaque soir, la robe journalière dans son logement particulier.

La police a ouvert une enquête.

Le meurtre de la rue de Rivoli.

Nous avons raconté hier une scène de meurtre dont la rue de Rivoli a été, dans l'avant-dernière nuit, le théâtre. Un conscript, nommé Christian (Louis-Pierre), avait été ainsi qu'un de ces camarades, le nommé David, camelot, assailli par cinq Italiens. Ces derniers avaient tiré leurs couteaux et en avaient frappé mortellement Christian d'un coup dans la région abdominale. Dans la mêlée, David a reçu également un coup de couteau au sein droit. Il a été transporté à l'Hôtel-Dieu dans un état désespéré.

M. Berlioz, commissaire de police, est parvenu à retrouver hier les cinq Italiens à leur domicile, rue des Rosiers. Trois sont garçons de café, deux exercent le métier de tailleurs. Ils ont été écroués au Dépôt.

Arrestation de récidivité. — M. Dulac, commissaire de police aux délégations judiciaires, est chargé d'établir l'identité d'un individu arrêté pour vol à Orléansville (Afrique), et que l'on croit être un déserteur.

L'inculpé a déclaré se nommer Joseph Morelli, n'avoir jamais été militaire et n'avoir passé devant aucun conseil de révision. Il a déclaré être né à Paris en 1857. Sa taille est de un mètre soixante-quinze. Il est tatoué sur presque toutes les parties du corps : il porte au sein droit une main tenant un serpent ; sur le sein gauche, un dragon coiffé d'un casque ; au bras droit, une rose et le nom de Morelli 1870 ; au-dessus, deux palmiers et une main tenant une fleur de lis et un bracelet ; au bras gauche, une grappe de raisin et une pensée ; sur le pouce droit, une fleur.

On pense avoir affaire à un récidiviste dangereux.

Une chasse sur les toits. Hier soir, à cinq heures, trois individus, trompant la surveillance de la concierge de la maison n° 27, rue Clignancourt, montèrent au 5. étage et dévalisèrent les logements de Mlle Dupuy et de MM. Trabard, employé de commerce, et Berigot, employé de banque.

Une locataire, qui rentrait chez elle, reçut un coup de pince monseigneur. Aux cris qu'elle poussa, les voisins accoururent et aussitôt les voleurs se sauvèrent.

La porte principale de cette maison fut fermée et huit agents de la sûreté se mirent à faire des recherches des plus minutieuses.

Deux des voleurs ont pu se sauver sur les toits. Un d'entre eux, en tombant, s'est fracturé les deux jambes et a été envoyé d'urgence à l'hospice Lariboisière, où il a refusé de faire connaître son identité et les noms de ses complices.

Une jaquette et un revolver chargé ont été trouvés sur les toits.

Chasse au lion

Depuis plusieurs mois, raconte le *Courrier de Mosaqanem*, les fermes des environs de la forêt de M. Sila payaient leur tribut à un lion qui désolait cette contrée.

Fatigués de voir leurs troupeaux diminuer chaque jour, les habitants résolurent de donner la chasse à cette bête féroce, et, à cet effet, organisèrent une battue dans la forêt.

Dix-sept des plus hardis colons auxquels s'étaient joints cinq chasseurs résolus et un juif, partirent donc se poster par groupes dans les sentiers de la forêt, où ils pensaient devoir rencontrer la bête.

Leur attente ne fut pas de longue durée.

Lundi soir, vers neuf heures, cinq de ces vaillants chasseurs, abrités derrière un rocher, aperçurent le lion s'avançant gravement et marchant dans la direction de la ferme Paolo, située à un kilomètre environ de la forêt.

Arrivé à portée de leurs balles, après s'être entendus pour faire feu ensemble, nos hardis champions appuyèrent sur la détente de leur arme et un seul coup se fit entendre. Le lion tomba en poussant un formidable rugissement.

Un précipiter sur le terrible gibier fut nos chasseurs l'affaire d'un instant.

« Ah ! hélas ! le lion n'était pas mort. Se voyant furieux, il se jeta sur ces malheureux. Le premier qui tomba sous sa griffe fut un nommé Sanchez, père de onze enfants, dont l'aîné faisait partie précisément du groupe dont nous nous occupons.

En moins de temps qu'il ne faut pour l'écrire, Sanchez eut le ventre ouvert et la tête broyée. Son fils, au désespoir, se rua sur le lion et le larda de coups de couteau, mais d'un coup de sa formidable mâchoire le lion coupa net le bras droit du pauvre jeune homme.

Deux autres, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms, furent également grièvement blessés.

Enfin, le cinquième, un israélite, nommé Moïse ben Reboh n'écouant que son courage, s'approcha du fauve et lui déchargea son fusil dans l'oreille. Ce fut le coup de grâce, le lion expira.

On ne saurait trop louer la conduite de Moïse ben Reboh dans cette circonstance, car, sans son courage, il est bien certain qu'aucun des chasseurs de ce groupe n'aurait échappé à la fureur du lion.

La mitrailleuse automatique à tir continu

Un inventeur américain, M. Hérarn Maxim, vient de soumettre à l'examen du gouvernement anglais une mitrailleuse automatique, à tir continu, qui paraît être le dernier mot de l'art de tuer. C'est une sorte de petit canon-revolver, porté sur un trépied et combiné de manière à utiliser le recul, produit par chaque détonation. Au lieu de se perdre, comme dans une arme à feu ordinaire, cette force sert à débarrasser la chambre de tir de la cartouche vide et à y porter une cartouche nouvelle, qui fait aussitôt explosion. La pièce, une fois montée et mise en position, tire toute seule et d'une manière continue, aussi longtemps qu'on lui fournit des munitions. Cette opération elle-même est des plus simples. Les cartouches sont fixées au nombre de 333 sur une sorte de ruban qui s'enroule dans le « magasin » de la mitrailleuse ; le bout de ce ruban dépasse au dehors ; il suffit, à mesure que la provision s'épuise, d'acrocher au ruban qui finit un nouveau ruban à cartouches pour que le tir se poursuive sans interruption et indéfiniment. La limite de la durée de ce tir n'est que dans un accident quelconque qui viendrait arrêter le jeu de l'appareil, ou dans la nécessité de le nettoyer. Des organes très simples permettent d'ailleurs de remédier rapidement à ces deux ordres d'inconvénients.

La vitesse du tir peut être réglée à volonté jusqu'au maximum de 600 coups par minute. Les cartouches usées tombent et s'amoncellent automatiquement sous l'affût de la mitrailleuse. Enfin, la manœuvre de ce petit canon est des plus aisées : un seul artillerie suffit à le pointer à tous les angles possibles et à le mettre en action, à l'aide de plusieurs manettes.

Un carré de troupes en possession de deux ou trois mitrailleuses pareilles, n'aurait évidemment pas grand chose à craindre d'un ennemi qui tenterait de l'attaquer corps à corps. Ce serait peut-être une arme inappréciable contre des adversaires comme ceux que nos troupes ont devant elles au Tonkin et auxquels les Anglais ont affaire sur le Nil. Elle semble en tout cas mériter de la part des hommes compétents, l'examen le plus sérieux.

Dernière Heure

Paris, 9 h. — On prépare au ministère des finances un projet de loi ayant pour but de supprimer l'exercice et de le remplacer par une augmentation des droits sur les alcools.

— Le *Cri du Peuple* dément qu'il doive cesser sa publication.

— On dit que le général Billot a refusé le commandement du 14^e corps d'armée.

10 h. — On télégraphie de St-Petersbourg au *Daily News* que de nombreux officiers, dont plusieurs appartiennent à la marine et à l'artillerie, ont été arrêtés à St-Petersbourg et à Cronstadt.

— On assure que le gouvernement chinois a l'intention de réclamer une indemnité aux États-Unis pour l'expulsion des sujets chinois établis en Californie.

11 h. — La commission du scrutin de liste a repoussé, par sept voix contre deux, l'amendement de M. Ribot, et a décidé de maintenir le chiffre des habitants comme base électorale.

La commission est d'avis que la discussion de la réforme électorale vienne le plus tôt possible et que la date des élections générales soit fixée au mois de septembre. Mais avant de prendre une décision définitive à ce sujet, elle a décidé d'entendre M. Jules Ferry.

Minuit. — Les citoyens maintenus en état d'arrestation à la suite de la récente manifestation sur la place de l'Opéra ont été renvoyés en police correctionnelle, pour avoir cru que la rue appartenait à

tout le monde et qu'ils avaient le droit de s'y réunir et de discuter à leur aise.

1 h. — Une dépêche du général Brière de l'Isle dit que dans les derniers jours de la marche sur Lang-Son, nos pertes ont été de vingt-cinq blessés.

MENUS PROPOS

M. Momo est un enfant terrible.

Hier soir madame sa mère recevait la visite d'un fâcheux à qui, pour des raisons de famille, elle est obligée de faire bon visage.

Momo sort du salon, puis y rentre apportant un parapluie tout ouvert qu'il va tranquillement déposer entre les mains de sa maman.

Celle-ci, étonnée, demande une explication.

— Eh bien ! mais..., s'écrie M. Momo en montrant le visiteur, n'as-tu pas dit l'autre jour que ce monsieur était ennuyeux comme la pluie ?

A la correctionnelle :

— Aristide Crapouiard, vous êtes prévenu de vagabondage.

— Pardon, mon président, je n'ai été prévenu de rien, on m'a pincé tout de suite.

— Quel est l'homme chez qui l'aumône est la plus mal placée ?

— C'est l'aveugle ! parce que, quand il la reçoit, il voudrait voir pendre celui qui la lui donne.

CONSEIL DES PRUD HOMMES

M. Brialou, qui avait écrit au ministre du commerce, au sujet de la réorganisation du conseil des prud'hommes de Lyon, vient de recevoir la réponse suivante :

Monsieur le député,

Vous m'avez remis, en me la recommandant, la lettre de M. Ribard, conseiller prud'homme de Lyon, relative à la réorganisation des conseils de prud'hommes institués dans cette ville.

En réponse à cette communication, j'ai l'honneur de vous informer que mon administration a fait connaître qu'il y avait lieu de procéder à une enquête complémentaire.

En effet, un très grand nombre d'industries et de professions qui existent à Lyon ne figurant pas sur le tableau de classification présenté par le conseil municipal, il avait été également reconnu qu'il était nécessaire de consulter les conseils municipaux des communes intéressées.

Des instructions ont donc été données dans ce sens au préfet du Rhône avec invitation : de fournir à mon ministère tous les documents qui sont indispensables pour l'examen du projet de réorganisation des conseils de prud'hommes de Lyon, tant au point de vue de la classification industrielle qu'à celui de la circonscription territoriale des conseils.

J'ai d'ailleurs rappelé cette affaire, le 5 de ce mois, au préfet du Rhône. Lorsque le dossier aura été renvoyé avec les renseignements nécessaires, que je communiquerai au ministre de la justice afin d'avoir son avis, un projet de décret sera soumis à l'examen du conseil d'Etat.

J'aurai soin, monsieur le député, de vous tenir au courant de la suite qui sera donnée à cette affaire.

Recevez, etc,

Le ministre du commerce,
ROUVIER.

A TRAVERS LYON

La nuit dernière, des malfaiteurs se sont introduits dans la propriété de M^{me} veuve Gaget, route de Grenoble, 34.

Ils ont escaladé le mur de clôture, brisé deux portes, croché plusieurs serrures, et se sont emparés de divers objets d'une certaine valeur, qu'ils ont emportés.

Cheval emporté. — Hier, à une heure et demie, de l'après-midi, un cheval attelé à une voiture de maître, conduite par M. Auguste, rentier, rue de la Charité, 30, s'est emporté sur le quai Claude-Bernard, et, malgré les efforts de son conducteur pour le maîtriser, a parcouru le quai à

fond de train jusqu'à l'angle de la rue des Trois-Pierres, où il a heurté un char-à-bancs qui arrivait en sens inverse.

Le choc a été d'une violence telle, que les voitures ont eu deux roues, un essieu et leurs brancards brisés.

MM. Chazeville, tripiier, et Dargaud, employé à la Faculté ont été projetés sur la chaussée et ne se sont fait heureusement que des contusions peu graves.

Par un hasard extraordinaire, les chevaux n'ont eu aucun mal.

D'un commun accord, les parties se sont rendues chez le commissaire, pour y procéder à un arrangement.

Mot subite. — Hier, le nommé Etienne Roux, âgé de 52 ans, a été trouvé mort dans sa chambre, rue Sainte-Jeanne, 2.

Le docteur Crestin, appelé à constater le décès, a déclaré que cet homme avait succombé à une congestion pulmonaire.

Disparition. — L'on signale la disparition du nommé Eugène Oternaud, âgé de 15 ans, et demeurant montée des Lilas, 8.

Arrestation. — Sur la réquisition d'un habitant de la rue du Piâtre, des gardiens de la paix ont procédé à l'arrestation d'un individu qui, sous prétexte de vendre du papier à lettres, s'était introduit dans la maison portant le numéro 7 de ladite rue, et y avait été surpris en train de crocheter une porte.

Conduit à la permanence, ce personnage a déclaré se nommer Guillaume Barge, âgé de 45 ans, et habiter rue Voltaire, 61.

AMIS LYONNAIS

Salle Rivoire, avenue de Saxe, 242

Grands concerts privés de famille, suivis de bal, donnés par la Société, tous les dimanches, à six heures et demie.

Billet de tombola : 0,25.

SOLIDARITÉ LYRIQUE et DRAMATIQUE

Samedi soir, à 8 heures, dans les salons de la Villa des Fleurs, cours Gambetta, Grand bal de nuit, paré, masqué et travesti, avec une magnifique tombola qui sera tirée à minuit précis.

Prix du billet : 50 centimes, donnant droit d'entrée.

SALLE RIVOIRE, Avenue de Saxe, 242

Samedi soir, à 7 heures et demie, grand concert, au bénéfice d'une œuvre démocratique et philanthropique, avec le concours de plusieurs artistes et amateurs bien connus du public lyonnais, sous la direction de M. Nachury.

JOYEUX GAULOIS

Les Joyeux Gaulois préviennent leurs nombreux habitués, que dimanche le concert commencera à 5 h. 1/2 précises et à 8 h. et 1/2. Grand bal masqué dans la coquette salle de M. Gamet, 8, rue de Chartres.

UNION LYRIQUE

Dimanche 15 février à 1 heure précise, grande fête de famille, à la Villa des fleurs, cours Gambetta, 199, avec le concours de Mlle C. de Verre, Mlle Plisson, pianiste, M. Fort, M. Foucart, MM. Arminjeon, Dobeux, Sautemouche, Brenat, Doutré, Lombard et la Société des trompes de chasse.

ASSISES DU RHONE

Dans les deux affaires de vols soumises hier au jury, la Cour a condamné le premier accusé, Jules Bernadelli, à huit ans de travaux forcés ; il n'avait pas obtenu les circonstances atténuantes et a acquitté le second accusé, nommé Debroas, après une brillante plaidoierie de M^e Jacques Millevoye.

— L'audience d'aujourd'hui est consacrée à une longue et peu intéressante affaire de fausse monnaie.

Quatre accusés sont sur les bancs ; ils se nomment : Racle, Bois, Burat et Chatanay.

Nous donnerons demain le verdict de la Cour d'assises.

Régionale

SAVOIENNES A

— On nous écrit de Modane :

Les dévotes de cette localité se lamentent au sujet d'un mariage civil qui a eu lieu jeudi dernier, entre M. D..., conducteur chef de train au P.-L.-M., et M^{lle} F... L.

Le curé, dans son prône de dimanche, irrité de n'avoir pas eu à inscrire cette union sur ses registres et peut-être aussi parce qu'il n'est rien rentré dans sa caisse à cette occasion, s'en désolait aussi et évangélisait ses ouailles :

« Ceux qui se marient civilement, dit-il, feraient mieux de vivre en concubinage. » Ce sont des excommuniés si, à l'article « de la mort, ils ne se corrigent pas. »

Bon, voilà un curé disposé à encourager le concubinage pour faire pièce au mariage civil, le seul que la loi reconnaît.

ISÈRE

Nous recevons de bonnes nouvelles de ce département, concernant les prochaines élections législatives.

Le pays se prépare activement à la lutte. Nul doute que la République progressiste sortira triomphante de la bataille électro-ale.

A Saint-Jean-de-Bournay, un candidat se disant républicain, et qui n'est autre qu'un bonapartiste de 1870, M. Picard, maire de Saint-Jean, étale auprès des électeurs l'élégance de son torse pour la coupe soignée de sa veste idem.

LOIRE

Le parquet de Saint-Etienne s'est transporté hier à Sorbiers, où il était question d'un infanticide. A la suite de l'autopsie du cadavre de l'enfant, toutes les poursuites ont été arrêtées.

Hier, vers cinq heures du soir, le nommé Jean Cizeron, âgé de 25 ans, célibataire, demeurant rue de la Verrerie, 9, maison Broyet, employé à la chaudronnerie dudit M. Broyet, était occupé à percer une plaque de tôle, maintenue par une grue.

Les crochets de la grue ayant glissé, la plaque de tôle a fait bascule et le malheureux ouvrier a eu les troisième et quatrième doigts de la main gauche coupés.

Cizeron a été transporté à l'hôpital.

Un nouveau genre d'escroquerie. L'autre jour, dans la salle des Pas-Perdus du Palais-de-Justice, un malheureux, qui venait d'être condamné à la prison pour homicide par imprudence, fut accosté par un avocat qui l'engagea à former un recours en grâce. L'avocat et son nouveau client allèrent au café instruire l'affaire, et les honoraires furent payés d'avance, à cause des nombreuses démarches nécessaires immédiatement. Le client devait revenir le surlendemain chez son avocat, rue Saint-Louis, 41.

Recherches faites et renseignements pris auprès d'un membre du barreau réellement inscrit au tableau de l'ordre, il est résulté que le prétendu avocat n'était qu'un escroc.

Tribune libre

Comité central des républicains radicaux socialistes du 6^e arrondissement. — La réunion des délégués de groupes a décidé de convoquer une réunion plénière, le mardi soir 17 février, à 8 heures 1/2, chez M. Piolat, boulevard des Brotteaux, 12, pour procéder au choix définitif des délégués au congrès de Neuville sur les présentations des procès-verbaux.

Nota. — Le comité fait un pressant appel à tous les citoyens qui voudraient se former en groupes, à le faire au plus tôt et à envoyer leur procès-verbal à la dite réunion.

Pour la commission d'initiative :

Le Secrétaire, QUENAS.

Villeurbanne. — Les électeurs républicains du canton de Villeurbanne, sans distinction de comité, sont convoqués à une réunion publique, dimanche 15 février, à deux heures du soir, salle Dru, place des Maisons-Neuves.

ORDRE DU JOUR :

Nomination des délégués au Congrès de Neuville.

Nomination d'une commission de vingt-un membres pour l'organisation du comité de l'Union des travailleurs socialistes.

Questions diverses.

Nota. — Les électeurs de la Villette, Sacré-Cœur, Montchat, Monplaisir, font partie dudit canton.

Pour la commission d'organisation du congrès :

LAFORREST, PHILIPAT fils.

3^e arrondissement. — Le comité électoral des républicains radicaux socialistes, répondant à l'appel fait par la commission d'organisation du Congrès de Neuville à tous les comités constitués du département, invite tous ses adhérents et tous les citoyens à se former d'urgence en groupes, afin de participer à la nomination des délégués au Congrès.

Les procès-verbaux de formation des groupes seront reçus jusqu'au 18 courant, chez le citoyen Rivoire, avenue de Saxe, 242.

Le secrétaire : CHACHUAT.

Fédération de la jeunesse socialiste du Rhône. — Aujourd'hui samedi, à huit heures et demie, réunion de tous les adhérents au local habituel.

ORDRE DU JOUR

1. Lecture du procès-verbal;
2. Rapports généraux de politique courante;
3. Anniversaire du Dix-Huit Mars;
4. Audience du citoyen Henri Laurent, délégué de la jeunesse à Paris;

5. Propositions importantes par le citoyen Bouvier;
6. Propagande;
7. Questions diverses.

Union électorale des travailleurs socialistes (4^e arrondissement). — Les électeurs du quartier de l'Ouest sont convoqués en réunion publique le samedi 14 courant, à huit heures et demie du soir, chez M. Achard (anc^t Prost), rue Perrot, 5.

Chambre syndicale des chaudronniers en cuivre. — Les sociétaires et les ouvriers de ladite corporation sont priés d'assister à une réunion privée, qui aura lieu aujourd'hui 14 février, café du Jura, rue Tupin.

Communication très urgente.

Pour le syndicat : NICOLAS.

Syndicat professionnel des passementiers réunis et similaires. — Tous les chefs d'atelier ouvrier et ouvrières similaires des sections Nord-Est et Sud-Est des sixième et troisième arrondissement sont invités à se réunir samedi 14 février, à huit heures du soir, café Goutard, rue Garibaldi, 108, au premier.

ORDRE DU JOUR

1. Constitution définitive de la section;
 2. Inscription des adhérents.
- Nota. — La présence de tous les membres inscrits est indispensable. Ils devront présenter leur carte à l'entrée.

Syndicat des mécaniciens et similaires. — Les sociétaires sont prévenus que la réunion générale annuelle aura lieu samedi 14 février, au siège social, rue Grôlée, 38.

L'un des secrétaires : A. ROGLET.

Ouvriers en sparterie. — Tous les adhérents à la Chambre syndicale sont invités à une réunion générale privée qui aura lieu le dimanche 15 courant, à trois heures précises du soir, rue de Jussieu 10.

ORDRE DU JOUR

1. Versement des cotisations et réception des nouveaux adhérents;
2. Rendement de comptes de la commission de vérification;
3. Rendement de comptes de la commission chargée de reviser les statuts;

A nos Lecteurs

Nous avons le plaisir d'annoncer à nos Lecteurs que sous peu paraîtra un nouveau journal républicain socialiste

LE RÉVEIL DE LYON

Les organisateurs de cette nouvelle feuille n'ont rien négligé pour faire de cet organe de la démocratie un journal qui ne laissera rien à désirer, au double point de vue des informations télégraphiques et du choix de ses collaborateurs politiques.

Le RÉVEIL DE LYON sera un journal quotidien en

GRAND FORMAT
à **5 Centimes** le Numéro



4 Questions diverses.
Le secrétaire : CHAMBOUVER.
On trouvera des lettres à la porte.

Chambre syndicale des chauffeurs-mécaniciens invite tous les chauffeurs mécaniciens de Lyon et de la banlieue, au cours professionnel tenu par la chambre syndicale.

Ce cours sera professé gratuitement par M. Félix Benoit, garde-mine du département du Rhône, jeudi 12 courant, à 8 heures du soir, salle de la Martinière.

Tous les chauffeurs-mécaniciens soucieux de leur intérêt sont priés de ne pas s'abstenir; des certificats d'aptitude aux fonctions de chauffeurs seront délivrés à la fin du cours aux ouvriers qui auront suivi ce cours de la façon la plus régulière.

Le secrétaire.

La Société des Victime du 2 Décembre, prévient et invite tous ses membres adhérents ou non, ainsi que tous les républicains démocrates, de vouloir bien assister à un Banquet fraternel, pour l'anniversaire du 24 février, qui aura lieu le dimanche 22 courant, à une heure du soir, salle Rivoire, 242.

Le prix du banquet est fixé à 1.50

Les dames se sont admises.

Adresses où les cartes sont déposées:

Anglade, rue des Trois pierres, 15; Charvet, rue de Chartres, 15; Fichet, rue Moncey, 54; Chevassieu, rue Ste Jeanne, 9; Rivoire, avenue de Saxe, 242; Blein, rue du pont de la Gare, 10; Vaise; Jeannin, rue Bugeaud, 126.

Réunion électorale des travailleurs socialistes. — Les électeurs du 6^e arrondissement, de la rue Vendôme au quai, du cours Lafayette au cours Morand, sont convoqués à une réunion électorale ce soir, à huit heures précises, chez M. Conte, avenue de Saxe, 136, angle du cours Lafayette.

La commission des vingt et un du 6^e arrondissement est convoquée d'urgence, même jour, à sept heures et demie du soir, au local de la réunion.

Le secrétaire : BORDAT jeune.

Société des Amis de la Liberté. — Les membres actifs et honoraires sont convoqués d'urgence ce soir, à neuf heures, au siège, café Hermitte, rue François-d'Assises, 13.

ORDRE DU JOUR :

Mesures à prendre pour le recouvrement de la caisse.

Le secrétaire : E. GOUFFIOUX.

L'Union électorale des Travailleurs socialistes, invite les électeurs à une réunion publique qui aura lieu le samedi 14 février, à 8 h. du soir, café Bressand, place Morel, 2.

La Commission.

Union électorale des travailleurs socialistes, sous-commission d'étude du programme — Réunion dimanche 15 février, à huit heures du matin, au local habituel, rue Grôlée, 3, au premier.

Extrême urgence.

N° 164
L'Avenir de Lyon
BON D'ACHAT
14 Février 1885

Ce Bon doit être détaché les jours et conservé

Le Gérant provisoire: H. ALBERT

Imprimerie Moderne, cours de la

CHAPELLERIE

RIVIER SŒURS

Rue Centrale, 43 et r. de l'Hôtel-de-Ville, 80

Mise en vente d'un choix considérable de Chapeaux feutre HAUTE NOUVEAUTÉ, et de Casquettes de toutes formes et à tous prix. — Bonnets grecs et articles fantaisie en tous genres. — RAYON SPÉCIAL pour Dames et Fillettes.

Grand arrivage de Chapeaux feutre toutes formes, des meilleurs fabrications de France.

Prix unique. . . 3 f.60

A Remettre pour cause de maladie

LE PROGRÈS DE L'AIN

Journal démocratique quotidien, et une imprimerie, à Bourg (Ain). S'y adresser.

À VENDRE CONCURRENCE

10, rue Hippolyte-Flandrin.

LYON PRÈS LA RUE D'ALGERIE — LYON

Grand arrivage de papiers peints à des prix exceptionnels de bon marché.

L'AVENIR

44, Rue Ferrandière, Lyon

B. VELLERUT, DIRECTEUR

CAFÉ-RESTAURANT bonne clientèle, peu de frais, Guillotière, près place, bonne recette, b. log., prix 1,500 fr.

COMPTOIR-CAFÉ Guillotière, bonne posit., location 350 fr., b. log., b. rec., pr. 1500 fr. Occasion.

EPICERIE HERBAGES, Croix-Rousse, loc. 260 fr., b. log. Prix 500 fr.

POUR CAUSE DE MALADIE

A Vendre Commerce pour dame ne demandant qu'un capital de 1,500 fr. et offrant de 7 à 8 fr. par jour de bénéfice.

S'adresser au Comptoir commercial LE PAL-LADIUM, 4, rue Saint-Côme, de trois à cinq heures.

A VENDRE

après décès

Près Lyon, station de chemin de fer

CAFÉ-RESTAURANT

TRAVAIL POUR TROIS PERSONNES

Prix 5.500 francs

AVEC FACILITÉS DE PAIEMENT

« L'Echo de Lyon »

Lyon — 4, RUE MERCIÈRE. 4 — Lyon

M O D E S

Gros et Détail

M^{me} CLÉMENT

87, Grande-Côte, 87

SPÉCIALITÉ POUR DEUILS

Bonnets et Chapeaux montés

PRIX MODÉRÉS

L'OUEST

Compagnie anonyme d'assurances sur la vie

Constituée avec l'autorisation et sous le contrôle du Gouvernement

SIGES SOCIAL :

22, rue des Capucines — PARIS

RENTES VIAGÈRES

immédiates et différées au taux de 10, 15, 20, 30 et plus, suivant l'âge et le délai.

RENTES VIAGÈRES PROGRESSIVES avec remboursement au décès du rentier du capital de la rente

ASSURANCES PAYABLES

en cas de Vie, en cas de Mort. Dotations d'Enfants.

Les placements des Fonds des Assurés et des Rentiers sont garantis par Hypothèques sur un Domaine immobilier s'élevant à plus de 400 millions.

S'ADRESSER

Pour tous renseignements à la Compagnie

M. HESS

79, place des Jacobins — LYON